

Fiche informative sur l'action

Les PPRE dans les écoles primaires (circonscription de Commercy -55)

Académie de Nancy-Metz

IEN Commercy

Centre des Roises 14, Avenue de la Gare BP n° 93 55205 COMMERCY Cedex

ZEP : non

Téléphone : 03.29.91.03.40

Télécopie : 03.29.92.18.50

Mèl de l'inspection : ce.i-en-com55@ac-nancy-metz.fr

Site de l'inspection : <http://www3.ac-nancy-metz.fr/i-encommercy/>

Classe concernée : CP, CE1, CE2

Disciplines concernées : essentiellement français et mathématiques

Date de l'écrit : juin 2006

Résumé

Les programmes personnalisés de réussite éducative ont été expérimentés dans les écoles de la circonscription de Commercy (Meuse) en 2005/2006. Ils concernent les élèves de CP, CE1 et CE2.

C'est à l'issue du CP que les P.P.R.E. sont en nombre plus élevé.

Les enseignants ont croisé les résultats aux évaluations diagnostiques de début d'année, ceux de CE1 et CP réalisées fin octobre ainsi que les observations des enseignants concernés.

Des entretiens avec les élèves et les parents ont lieu.

Les difficultés analysées concernent plutôt la maîtrise de la langue que les mathématiques.

Les difficultés de comportement pour entrer dans le travail sont présentes dans quasiment tous les projets, seuls quelques élèves n'en rencontrent pas.

Les actions d'aide sont mises en place dans la classe, dans le cycle ou dans l'école, dans les familles et à l'extérieur de l'école.

Mots-clés : PPRE

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
CLIS-CLIN-CLA Ecole élémentaire	Diversification pédagogique Individualisation Maître surnuméraire Partenariat PPAP RASED Tutorat	Difficulté scolaire Evaluation Maîtrise des langages Parents, Ecole	FLE, FLS Français Informatique Interdisciplinarité Mathématiques

Bilan de l'action

Les PPRE dans les écoles primaires (circonscription de Commercy -55)

Académie de Nancy-Metz

IEN Commercy

Centre des Roises 14, Avenue de la Gare BP n° 93 55205 COMMERCY Cedex

CALENDRIER DE L'EXPERIMENTATION
--

Le 26 août 2005 :

Désignation lors de la réunion au Lycée Henri Vogt de Commercy par Monsieur l'Inspecteur d'Académie de 2 lieux d'expérimentation :

1^{er} degré : Circonscription de Commercy.

2nd degré : Collège R. Aubry de Ligny-en-Barrois.

Le 3 novembre 2005 :

1^{ère} réunion du groupe de pilotage dans la circonscription de Commercy.

→ élaboration :

- d'un cadre de mise en œuvre à envoyer aux écoles ;**
- d'un document élève.**

Le 17 novembre 2005 :

2^{ème} réunion du groupe de pilotage de Commercy : suite de l'élaboration des documents.

Le 21 novembre 2005 :

Envoi à toutes les écoles de la circonscription du cadre de travail pour la mise en place des P.P.R.E.

Le 12 décembre 2005 :

1^{ère} enquête sur la mise en œuvre du dispositif dans toutes les écoles de la circonscription.

Fin décembre 2005 :

Première demande d'une évaluation quantitative du MEN.

Le 4 janvier 2006 :

1^{ère} réunion du *groupe de pilotage départemental* : état des lieux de la mise en œuvre du dispositif à l'école et au collège.

Le 10 mars 2006 :

3^{ème} réunion du groupe de travail de la circonscription de Commercy : Evaluation de la mise en œuvre et élaboration d'une « *fiche bilan par élève* »

Le 9 mai 2006 :

4^{ème} réunion du groupe de travail en circonscription : analyse des bilans-élèves des écoles.

BILAN QUANTITATIF

Ecoles	Nombre de PPRE			TOTAL PPRE
	CP	CE1	CE2	
APREMONT-LA-FORET	0	0	0	
BONCOURT		1	1	2
BONNET			1	1
BROUSSEY-EN-WOEVRE		2		2
COMMERCY MOULINS	2	4	4	10
COMMERCY POINCARE	4	5		9
DEMANGE-AUX-EAUX			2	2
DOMPCEVRIN				0
EUVILLE	2		3	5
GONDRECOURT		3	2	5
HAN-SUR-MEUSE			5	5
HOUDELAINCOURT	2		2	4
JOUY-SOUS-LES-COTES		3		3
KOEUR-LA-GRANDE	2	3		5
LACROIX-SUR-MEUSE	3	1	2	6
LEROUVILLE CENTRE			1	1
LEROUVILLE CITES	2	4	1	7
LONGCHAMPS-SUR-AIRE		2		2
MAXEY-SUR-VAISE	3	3	4	10
NAIVES-EN-BLOIS		3	5	8
OURCHES-SUR-MEUSE	2			2
PAGNY- SUR-MEUSE	3	3		6
PIERREFITTE-SUR-AIRE				
RAMBUCOURT			1	1
RIGNY-LA-SALLE		3		3
SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE		1	1	2
SAINT-MIHIEL AVRILS	4	1	4	9
SAINT-MIHIEL BOURG	3	1	2	6
SAINT-MIHIEL HALLE	2	2		4
SAMPIGNY	1	1		2
SORCY-SAINT-MARTIN	2	1	3	6
VAUCOULEURS TIERCELINS	3	13	1	17
VIGNOT	4	2	3	9
VILLOTTE		1		1
VOID				

Commentaires :

Les **écoles en rouge** ont un nombre important de PPRE, elles sont la plupart du temps de grosses écoles déjà ciblées en difficulté (résultats faibles aux évaluations, élèves en grosses difficultés comportementales, taux de retard élevés).

Nombre de P.P.R.E. et pourcentage d'élèves devant bénéficier d'un PPRE dans la circonscription :

	Nombre total d'élèves	Nombre de P.P.R.E	Pourcentage
CP	463	44	9,50 %
CE1	457	63	13,79 %
CE2	440	48	10,91 %
Total	1350	155	11.48%

Commentaires :

- C'est à l'issue du CP que les P.P.R.E. sont en nombre plus élevé, c'est donc dans ce niveau de classe qu'il est nécessaire de revoir les pratiques pédagogiques quant à l'apprentissage de la lecture. Celles-ci semblent discriminantes. De plus, les apprentissages de l'école maternelle quant à la conscience phonique sont insuffisants dans la plupart des classes. Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont insuffisamment mis en place au CP.
- Le CE1 comble en partie les lacunes de l'apprentissage de la lecture et poursuit cet apprentissage.
- On constate moins de PPRE au CE2 puisqu'ils concernent seulement les élèves ayant acquis moins de 50% de réussite aux compétences attendues en mathématiques et en français. Les autres en difficulté moyenne bénéficient d'un PPAP (nous avons fait coexister cette année les PPAP et les PPRE).

ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

- Je note une **mise en œuvre effective** dans toutes les écoles de la circonscription qui avaient déjà des habitudes quant à la mise en place d'un dispositif d'aide depuis plusieurs années (travail lourd en circonscription depuis 4 ans sur les PPAP non seulement au CE2 mais élargi à tous les niveaux de l'école élémentaire). D'où plus de facilités pour les enseignants à accepter ce travail.

- Ce travail a été réalisé lors des conseils de cycle spécifiques en décembre, ce qui est trop tard à mon avis. Ce travail serait à conduire un mois plus tôt en novembre au plus tard, juste après les résultats aux différentes évaluations de septembre (CE2) et d'octobre (CP et CE1).
- Une attention particulière est apportée, lors des inspections, à la mise en œuvre de ces PPRE (et PPAP lors des années précédentes). Ce dispositif est mesuré au travers des documents préparatoires aux inspections et lors de l'entretien sur l'analyse des fiches élèves.
- Nous avons fait le choix de ne pas demander aux écoles de nous les retourner pour ne pas donner l'impression d'une haute surveillance, la confiance étant indispensable. Je constate d'ailleurs que les enseignants ressentent par eux-mêmes la nécessité de tels dispositifs d'aide face à l'hétérogénéité de leur classe.

Prise en compte des critères énoncés pour définir le public d'élèves

- Ces critères ont été bien pris en compte pour les CE2 (-50% de réussite). Pour les autres classes (CP et CE1), les enseignants ont croisé les résultats aux évaluations diagnostiques de début d'année, ceux de CE1 et CP réalisées fin octobre ainsi que les observations des enseignants concernés.
- Quelques **confusions** ont eu lieu concernant les résultats aux évaluations CE1 et CP pour lesquels une poignée d'enseignants ont pensé qu'il était nécessaire de retenir le seul critère de moins de 50% de réussite.
- Le critère de **maintien** a posé quelques difficultés aux enseignants : tous ont élaboré systématiquement un PPRE pour les élèves maintenus comme l'indiquaient les textes, mais certains pensent que quelques élèves n'en relèvent pas, ceux-ci suivant normalement. Deux questions se posent alors :
 - Pourquoi ces élèves ont-ils été maintenus s'ils sont capables de suivre sans difficulté ? Ceci doit être très exceptionnel (par exemple : cas d'élève malade une grande partie de l'année ?).
 - Ce critère est-il impératif ?

Mise en place des entretiens avec les élèves

Plusieurs types de pratiques :

- Parfois pas du tout d'entretien avec l'élève, ce qui regrettable mais heureusement ce fait est rare.
- Parfois l'entretien n'apporte rien, parce que formulé en termes "j'aime / je n'aime pas", ce qui révèle des entretiens conduits sans appui sur le guide d'accompagnement.

- Parfois très bien conduit, riche, pertinent car il fait état d'une véritable auto-évaluation quant aux apprentissages fondamentaux et d'une analyse de son comportement par l'élève face aux apprentissages et dans la classe.

Il me paraît donc nécessaire d'insister sur deux points auprès des enseignants :

- *Cet **entretien est indispensable** pour que l'élève prenne part au projet personnalisé. Il doit prendre conscience de ses réussites et de ses difficultés pour mieux s'engager dans ce projet de réussite.*
- *Il est **nécessaire de recourir au guide de questionnement proposé** dans la Note de service pour que l'entretien soit utile en terme d'auto-analyse de la part de l'élève.*
Ce cadre est peut-être trop complexe pour conduire l'entretien et devra faire l'objet d'un travail avant la rentrée prochaine.

<p>Mise en place des entretiens avec les familles</p>
--

Ces entretiens se sont révélés très positifs dans la plupart des écoles. Ils ont permis :

- Une meilleure **connaissance globale** de l'élève par l'enseignant.
- Un **changement de regard** des parents sur leur enfant, parents qui ne percevaient jusque là que les points de difficulté de leur enfant. Ils entrevoient aujourd'hui mieux les points de réussite qui existent et les axes de progrès.
- Une entrée dans l'école facilitée pour certains parents qui était jusque là difficile voire impossible.
- **Aux parents, de se sentir aidés, soutenus** eux aussi car souvent en souffrance et conseillés quant à leur attitude face à un enfant en grande difficulté comportementale à la maison aussi.
- Aux parents, de **prendre conscience de leur rôle** quant à leur regard et leurs propos sur l'école.
- Une **mise en place effective d'activités** très simples à la maison et ce, au quotidien, telles que la lecture d'albums, le questionnement sur ce qui a été réussi dans la journée...
- Dans plusieurs écoles, de **débloquer des situations** et de voir l'élève changer de positionnement envers l'école et de constater très rapidement **d'énormes progrès**.

Ces entretiens se sont parfois déroulés en présence des maîtres E. Le groupe de travail souhaite que ces entretiens soient conduits impérativement par l'enseignant de la classe avec recours possible au maître E ou à un autre maître qui prend en charge l'élève dans le cadre de groupes de besoin.

La **richesse de cette étape** a été soulignée à plusieurs reprises lors des inspections par les enseignants. On note encore quelques difficultés à engager toutes les familles. En effet quelques-unes résistent encore, quand aucun relais n'est possible (ex. : communauté turque – barrière de la langue – absence de réponse de parents).

Analyse des difficultés rencontrées et définition des objectifs du projet

- L'analyse des difficultés est le plus souvent assez bien faite par les enseignants à l'aide des outils proposés par le MEN ou par la circonscription. Elle est faite plus facilement pour le domaine de la maîtrise de la langue que pour les mathématiques.
- Ces difficultés concernent plutôt la maîtrise de la langue que les mathématiques.
- Les difficultés de comportement pour entrer dans le travail sont présentes dans quasiment tous les projets, seuls quelques élèves n'en rencontrent pas. Le projet s'apparente alors plus à un PPAP sans sa dimension éducative.
- Les objectifs sont la plupart du temps pertinents. Parfois trop généraux, ils mériteraient d'être détaillés davantage.

Les actions du projet

- **Les actions d'aide dans la classe** : des actions de différenciation et de travail individualisé se mettent en place de manière plus systématique. Ces actions de différenciation en groupes de besoin se situent en amont des apprentissages, pendant l'apprentissage (diversité des situations de découverte) et en phase de renforcement puis de remédiation quand la difficulté persiste.

Ce dispositif permet d'apporter un regard plus soutenu aux élèves en difficulté, élèves encore trop souvent laissés pour compte dans quelques classes.

- **Les actions d'aide dans le cycle ou dans l'école** : les actions du réseau d'aide sont incluses dans ce dispositif mais ces actions ne se limitent pas à cela. Dans les écoles importantes qui disposent d'un maître supplémentaire (TEMA) ou d'un E.V.S., les groupes de besoin par décrochage se mettent en place très facilement.

- **Les actions d'aide dans les familles** : un grand pas en avant était déjà amorcé avec les P.P.A.P., mais ce dispositif permet d'aller encore plus loin. Les familles se

sentent davantage concernées quand elles perçoivent le nombre d'acteurs qui concourent à aider leur enfant, en particulier les collectivités locales.

• **Les actions d'aide à l'extérieur de l'école :**

- ✓ Elles englobent toutes les aides apportées à chaque enfant par les structures extérieures, telles que les suivis orthophoniques, thérapeutiques... Ce qui a l'avantage de recenser et faire connaître à l'enseignant, qui n'est pas toujours informé, toutes les actions extérieures mises en place.
- ✓ Les **dispositifs sont variés**, cependant à ce jour aucune commune n'a déposé de demande de subvention pour la mise en oeuvre d'un programme de réussite éducative. De ce fait, les directeurs aux côtés des élus locaux travaillent à trouver des solutions dans le cadre :
 - Des C.E.L. (ateliers d'aide aux devoirs ou atelier théâtre, danse, fortement recommandés à ces élèves)
 - Des études dirigées mises en place avant les PPRE par la municipalité et dans ce cas, forte incitation à fréquenter cet atelier péri-scolaire pour ces élèves. (renforcement du lien enseignant de la classe et animateur de l'aide aux devoirs, lien trop souvent absent).
 - Création d'ateliers d'aide aux devoirs, d'ateliers de lecture conduits par des personnes retraitées ou par les enseignants eux-mêmes sur la base du bénévolat dans plusieurs écoles rurales le soir ou durant le temps de midi.

Ce point mérite d'être encore travaillé avec les collectivités locales qui ne rejettent pas le projet. Des solutions sont actuellement à l'étude pour la rentrée prochaine.

Un relais par la préfecture ne s'est pas fait en début d'année scolaire 2005-2006 et la question est de savoir si ces demandes concernent les écoles de villes moyennes qui ne sont pas classées en ZEP mais qui accueillent des élèves de milieux très défavorisés.

Evaluation des aides et donc des programmes personnalisés de réussite éducative
--

Une rubrique « *Evaluation des aides proposées* » est prévue en fin de dossier individuel, celle-ci est composée d'un bilan intermédiaire à faire en février et d'un bilan de fin d'année. Il apparaît nécessaire au groupe de travail de relancer les écoles pour effectuer ce premier bilan.

Le cadre proposé nous paraît insuffisant, il est donc retravaillé lors de cette réunion et envoyé à toutes les écoles qui devront le compléter pour fin mars.

L'an prochain, cette fiche devra être intégrée dans le dossier initial à la demande des membres du groupe.

Une réunion du groupe de travail de circonscription est prévue le **9 mai à 14 heures** pour analyser ces bilans intermédiaires que nous collecterons dans différentes écoles.

Claudie RICCI
l'IEN de circonscription,
Mai 2006

Table des documents en annexe :

- 1- les programmes personnalisés de réussite éducative de 6 élèves : le dossier de l'élève présente le profil initial de l'élève, les observations de l'élève dans la classe, les objectifs à atteindre pour faire progresser l'élève, les actions prévues, l'évaluation des aides proposées et le bilan intermédiaire (mars 2006)**
 - Lucie, CP (4 pages)
 - Lou, CP (5 pages)
 - Camille, CE1 (4 pages)
 - Tristan, CE1 (5 pages)
 - Paul-Louis (5 pages)
 - Angélique (4 pages)

- 2- La fiche élève vide pour établir le PPRE**

- 3- Les fiches vides pour établir le bilan intermédiaire (au mois de mars) des PPRE**
 - au CP
 - au CE1
 - au CE